

CHARTRE DU MONT ROYAL

La charte du mont Royal

Préparée à l'occasion du 125^e anniversaire du parc du Mont-Royal, présentée lors du Sommet du mont Royal tenue le jeudi 14 mars 2002

Préambule

Visible de loin, accessible de toutes parts, le mont Royal avec ses trois sommets, ses quartiers, ses parcs et ses institutions, est au cœur de la géographie, de l'histoire et de la personnalité de Montréal. Avec le fleuve Saint-Laurent, la montagne est l'élément dominant du paysage montréalais et un grand repère qui contribue de manière unique à la qualité humaine et environnementale de la métropole.

Le mont Royal réunit un patrimoine naturel, historique, paysager, architectural et archéologique majeur par sa densité et sa diversité. Sa géologie, son relief, sa flore et sa faune témoignent de la genèse de la vallée du Saint-Laurent, des collines montérégiennes et de l'archipel d'Hochelaga. Ses aménagements, ses bâtiments ou ses vestiges portent la mémoire des cultures qui s'y succèdent depuis des siècles, des Amérindiens aux habitants de la métropole actuelle. Jacques Cartier le baptisa ; Maisonneuve et les pionniers de Ville-Marie le marquèrent d'une croix et y dressèrent un premier cadastre. Cette histoire est celle des fermes, des villages, des communautés religieuses, des gens, des institutions de soins et de savoir, des cimetières ou des services publics qu'il a accueillis.

Tel que nous en avons hérité, la montagne témoigne aussi de l'œuvre civique qu'elle suscita. En pleine industrialisation, les Montréalais, avec l'appui de la Législature du Québec et de l'architecte du paysage américain Frederick Law Olmsted, en protégèrent une partie en la transformant en un grand parc inauguré en 1876. Depuis, les lois, les règlements et les plans successifs ont répondu à la volonté populaire constante d'accroître le territoire protégé et le sens de cette protection. Cette œuvre se poursuit de nos jours, à l'heure d'une préoccupation globale pour le développement durable des villes. Dans notre recherche d'une harmonie entre la conservation et la satisfaction de nouveaux besoins dans un contexte urbain, le mont Royal constitue un lieu exemplaire d'éducation aux valeurs civiques et environnementales.

Le mont Royal est au cœur d'une métropole aux intérêts multiples et complexes. Sa conservation et sa mise en valeur exigent créativité et engagement pour développer et mettre en commun les connaissances, les talents et les moyens de toute nature nécessaire et ce, pour le bénéfice de la ville actuelle et future. Cela relève tant de la responsabilité individuelle que du devoir collectif.

S'inspirant des textes nationaux et internationaux, la **Charte du mont Royal** énonce les principes généraux dont peut se réclamer, sur une base volontaire, toute personne et toute organisation qui s'intéresse à la montagne et contribue ou se soucie de sa conservation, de sa protection et de sa mise en valeur.

LA CHARTE DU MONT ROYAL

Œuvre conjugée de la nature et de diverses cultures, le mont Royal constitue un monument exceptionnel qui contribue à la personnalité vivante et à la qualité environnementale et humaine de Montréal.

À titre individuel et collectif, nous sommes tous gardiens du patrimoine naturel, paysager, architectural ou historique du mont Royal dans notre propre intérêt comme au nom de celui des générations futures.

En conséquence, nous énonçons les principes suivants :

- Connaître et faire connaître le mont Royal par les sciences et la culture afin de mieux l'apprécier, d'assurer l'à propos et la qualité des gestes que nous posons en harmonie avec ce lieu et son génie et d'en tirer l'enseignement nécessaire ; pour notre propre bénéfice comme pour celui des générations à venir ;
- Protéger le mont Royal des actes ou de la négligence qui pourraient appauvrir les éléments naturels, aménagés ou construits qui participent à sa valeur et à sa présence dans le paysage urbain ;
- Œuvrer de concert pour conserver et mettre en valeur, par des gestes répondant aux plus hautes exigences de qualité, la diversité des valeurs paysagères, patrimoniales ou urbaines du mont Royal.